



O DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DU CHEF D'ENTREPRISE

Par l'aventure que constituent la création et le développement d'une entreprise, par la prise de risques et la créativité que cela implique, les chefs d'entreprise constituent un maillon essentiel de la richesse et du rayonnement de notre région.

Depuis plusieurs années maintenant, de grandes institutions internationales, la Commission européenne et les principaux acteurs du monde économique soutiennent le principe d'une entreprise consciente des effets qu'elle exerce sur la société et soucieuse de les prendre en compte.

La conviction de la Région, de l'Etat, de l'ADEME et de la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur est que performance et responsabilité sont deux facteurs indissociables de la compétitivité des entreprises et en conséquence, du renforcement d'un tissu économique capable de relever les défis de la concurrence mondiale et de la crise actuelle. Le développement économique régional passe donc par l'intégration croissante des principes de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Etre chef d'entreprise c'est, avec ses collaborateurs, agir en conscience de sa responsabilité vis-à-vis de son territoire, du rôle de son entreprise comme partie prenante d'un écosystème naturel et humain et ainsi saisir de nouvelles opportunités de développement.

Par les valeurs qu'elle porte, la RSE constitue autant un moyen de réconciliation du citoyen et de l'entreprise, qu'un levier de compétitivité et d'innovation des entreprises au bénéfice de l'activité économique régionale.

A ce titre, la Région, l'Etat, l'ADEME et la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engagent aux côtés du chef d'entreprise et de ses collaborateurs :

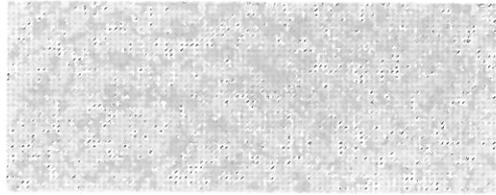
- en lui apportant un appui dans sa démarche d'intégration de la RSE (aides publiques relatives à cette thématique),
- en lui permettant d'adhérer à une communauté d'entreprises engagées dans la RSE,
- en lui permettant d'afficher sur ses documents de communication la dénomination « Entreprise du Parcours Performant et Responsable en PACA ».

En signant cette déclaration, le chef d'entreprise s'engage pour une durée de deux ans à développer la Responsabilité Sociétale de son Entreprise :

- en construisant un plan d'actions identifiant les principaux aspects sur lesquels l'entreprise s'engage à progresser,
- en se donnant les moyens de réaliser les objectifs qu'il se sera fixé,
- en faisant un point annuel avec son référent Parcours Performant et Responsable en PACA.

Date et signature du chef d'entreprise **06.03.2015**

WWW.PERFORMANT-RESPONSABLE-PACA.FR



o DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DU CHEF D'ENTREPRISE

Par l'aventure que constituent la création et le développement d'une entreprise, par la prise de risques et la créativité que cela implique, les chefs d'entreprise constituent un maillon essentiel de la richesse et du rayonnement de notre région.

Depuis plusieurs années maintenant, de grandes institutions internationales, la Commission européenne et les principaux acteurs du monde économique soutiennent le principe d'une entreprise consciente des effets qu'elle exerce sur la société et soucieuse de les prendre en compte.

La conviction de la Région, de l'Etat, de l'ADEME et de la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur est que performance et responsabilité sont deux facteurs indissociables de la compétitivité des entreprises et en conséquence, du renforcement d'un tissu économique capable de relever les défis de la concurrence mondiale et de la crise actuelle. Le développement économique régional passe donc par l'intégration croissante des principes de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Etre chef d'entreprise c'est, avec ses collaborateurs, agir en conscience de sa responsabilité vis-à-vis de son territoire, du rôle de son entreprise comme partie prenante d'un écosystème naturel et humain et ainsi saisir de nouvelles opportunités de développement.

Par les valeurs qu'elle porte, la RSE constitue autant un moyen de réconciliation du citoyen et de l'entreprise, qu'un levier de compétitivité et d'innovation des entreprises au bénéfice de l'activité économique régionale.

A ce titre, la Région, l'Etat, l'ADEME et la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engagent aux côtés du chef d'entreprise et de ses collaborateurs :

- en lui apportant un appui dans sa démarche d'intégration de la RSE (aides publiques relatives à cette thématique),
- en lui permettant d'adhérer à une communauté d'entreprises engagées dans la RSE,
- en lui permettant d'afficher sur ses documents de communication la dénomination « Entreprise du Parcours Performant et Responsable en PACA ».

En signant cette déclaration, le chef d'entreprise s'engage pour une durée de deux ans à développer la Responsabilité Sociétale de son Entreprise :

- en **construisant un plan d'actions** identifiant les principaux aspects sur lesquels l'entreprise s'engage à progresser,
- en **se donnant les moyens** de réaliser les objectifs qu'il se sera fixé,
- en **faisant un point annuel** avec son référent Parcours Performant et Responsable en PACA.

Date et signature du chef d'entreprise **06.03.2015**

WWW.PERFORMANT-RESPONSABLE-PACA.FR